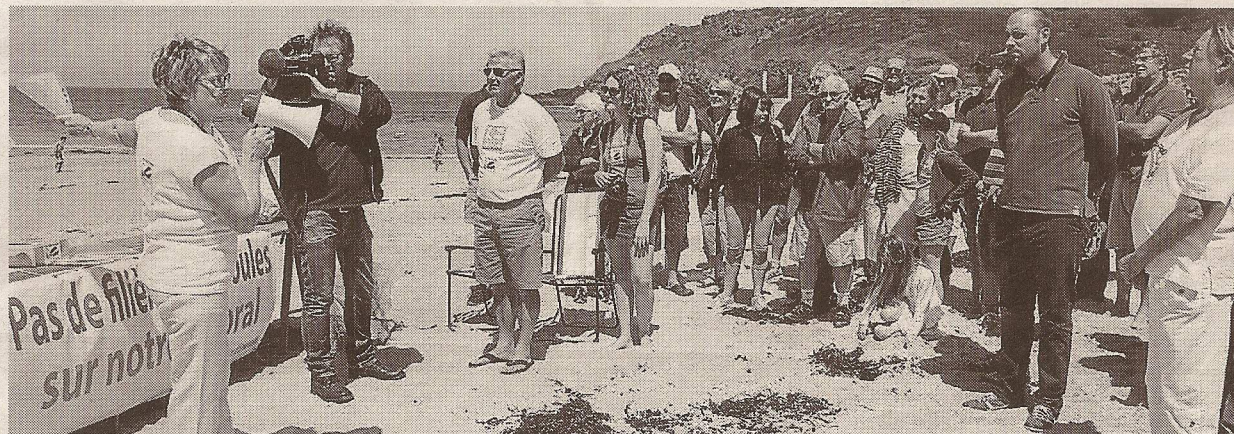
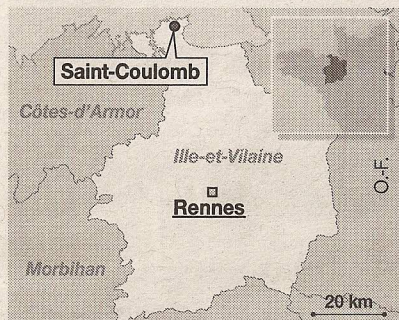


La guerre des moules se poursuit à Saint-Coulomb

Un an, jour pour jour, après la décision du préfet d'autoriser l'expérimentation de quatre filières de moules, les détracteurs du projet se sont rassemblés, plage Du Guesclin. Ils étaient 150.



150 personnes se sont rassemblées, hier, plage Du Guesclin pour rappeler leur opposition au projet.

Pourquoi-Comment ?

Depuis combien de temps dure la mobilisation ?

Cela fait quasiment trois ans, que les opposants au projet d'élevage de moules sur filières sont mobilisés. Plusieurs associations appelaient au rassemblement, hier : l'Apeme (Association pays d'Émeraude mer environnement), la SPPEF (Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France) et des associations de pêcheurs plaisanciers.

Quelles collectivités sont opposées au projet ?

Les communes de Saint-Malo, Dinard et Saint-Coulomb, mais aussi la CCI de Saint-Malo, entre autres. Jean-Luc Chenut, le nouveau président du conseil départemental, a fait savoir,

par le biais d'un courrier, qu'il se situait dans la lignée de son prédécesseur. « **Je suis opposé à l'expérimentation de moules sur filières au large de Saint-Malo, Cancale et Saint-Coulomb.** » Présent, hier, comme deux élus de Saint-Malo (Jean Coudray et Stéphane Perrin), Loïc Levilain, nouveau maire de Saint-Coulomb, a répété ses craintes : « **Derrière l'expérimentation, il y aura une exploitation du site. Les porteurs du projet ont prévu d'investir plus de 600 000 €. Ce n'est pas pour rien.** » Il ne souhaite pas en dire plus, une action en justice étant en cours.

Où en sont les recours ?

Un arrêté préfectoral daté du 27 juin 2014 autorise le projet de quatre filières de moules de 100 mètres chacune, sur une surface de 19 ha, pour une durée de trois ans. En décembre, le juge des référés a suspendu la mise en place de ce projet jusqu'à la date du jugement rendu par le tribunal administratif de Rennes. Depuis l'audience qui s'est déroulée le 12 juin dernier, le jugement sur le fond de l'affaire est en délibéré.

Pourquoi les opposants ne désarment pas ?

« Deux groupes de particuliers, soutenus par le comité régional de la

conchyliculture, sont à l'origine du projet. S'ils investissent autant d'argent, cela veut dire que ces personnes ont des espérances très fortes », s'inquiète Marie Feuvrier, présidente de l'Apeme. Les opposants craignent que l'expérience de trois ans ne se transforme en projet pérenne. « **Il n'y a pas eu d'état des lieux précis des fonds marins et du littoral.** » Comment faire un bilan d'ici trois ans, « si l'on n'a pas de référence à l'année zéro ? » D'autant que le suivi de l'opération « n'est financé qu'à hauteur de 13 000 €. »

Isabelle LÉ.